



Château Haut Lignac

Sébastien NINAUD

Le principal trait de votre caractère ?

Je suis ambitieux

L'occupation que vous préférez ?

Le sport

Ce que vous aimez dans le vin ?

Être viticulteur, être à l'extérieur

Votre fleur préférée ?

Un géranium

Installé depuis janvier 1999, Sébastien Ninaud a commencé à exploiter 8 hectares de vignes sur la commune de Saint-Androny. L'année suivante, il a acquis 8 hectares de terres sur lesquelles il a planté petit à petit de la vigne. En 2018, il exploite près de 16 hectares de vignes.

En mars 2019, il reprend les vignes de ses parents pour créer la SAS Vignobles Ninaud. La SAS Vignobles Ninaud compte à ce jour 35 hectares sur la commune de Saint-Androny. Situé au Lieudit Lignac, le château Haut Lignac fait partie de l'appellation Blaye Côtes de Bordeaux et est basé sur un terroir argilo-calcaire. Le vignoble est constitué principalement du cépage merlot et de de cabernet sauvignon.



Château HAUT LIGNAC BLAYE CÔTES DE BORDEAUX

Village : Saint-Androny

Surface totale du vignoble : 35 hectares

Type de sols : Argilo-calcaire

Assemblage de cépages : 90 % Merlot, 10 % Cabernet sauvignon

Vinification et élevage : Macération à froid en fonction de la qualité du raisin. Départ lent de la fermentation alcoolique avec des remontages 2 à 3 fois par jour puis délestage. Macération douce de 3 semaines à une température de 22 °C. Elevage en cuve ciment

Notes de dégustation : La robe est concentrée dans un bel éclat de jeunesse. Un joli nez épicé et de fruits noirs mûrs précède une attaque souple, tendre, très accueillante par sa fraîcheur et son fruité. La bouche est suave et gourmande enrobée par des tanins polis.

Accords mets et vins : Poulet aux épices

Recompenses :

Millésime 2017 :

OR AWC VIENNA 2018

OR GILBERT ET GAILLARD 2018

OR BERLINER WIN TROPHY 2018

OR SINGAPORE COMPETITION 2018

ARGENT INTERNATIONAL WINE AWARDS 2018

ARGENT BORDEAUX 2018

ARGENT LYON 2018

Millésime 2018 :

OR JAPAN AWARDS 2019

OR SHANGHAI COMPETITION 2019

ARGENT CWWSC 2019